

# **PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
<hr/>	
1. Cadre de vie	04
<b>Objectifs</b>	<b>04</b>
<hr/>	
<b>Mise en place des objectifs de l'équipe</b>	<b>05</b>
<hr/>	
<b>Évaluation</b>	<b>06</b>
<hr/>	
<b>Points divers</b>	<b>07</b>
<hr/>	
1. Le handicap	07
2. Partenaires	07
3. Matériel	08
<b>L'équipe pédagogique</b>	<b>08</b>
<hr/>	
<b>Fonctionnement</b>	<b>09</b>
<hr/>	
1. Horaires	09
2. Journée type	09
3. Repas	10
4. Règles de vie	10
5. La vie quotidienne	11
6. Communication	11
7. Séjours	12
<b>Projet de fonctionnement</b>	<b>13</b>
<hr/>	
<b>Annexes</b>	<b>14</b>
<hr/>	

# Introduction

---

La MJC Sans Souci est une association de loi 1901 et est affiliée Au Réseau R2AS (Réseau Rhône, Ain, Saône).

C'est une structure nouvellement ouverte sur le 3ème arrondissement de Lyon et plus spécifiquement pour les quartiers du Dauphiné Lacassagne, Vilette et Paul Bert. Il a été fait le constat qu'il existait un réel besoin d'accueil de loisirs pour les enfants en dessous de 11 ans sur le quartier malgré la présence de la maison de l'Enfance du 3.

Les axes de développement de l'association sont en cours de définition. Globalement, la MJC se donne comme orientation les points suivants :

- Favoriser l'autonomie, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture
- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante
- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession
- Garantir le principe de laïcité
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des individus
- Lutter contre toute forme de discrimination

C'est dans ce cadre que s'inscrit pleinement le projet de l'accueil de loisirs sans hébergement de la MJC Sans Souci.

## I. Cadre de vie

Présentation de l'accueil de loisirs :

Périodes	3/4 ans	4/5 ans	7/8 ans	9/11 ans
Mercredis de l'année scolaire	16 places	16 places	18 places	18 places
Vacances scolaires	16 places	16 places	18 places	18 places

### École Montbrillant

Une partie de l'école est mise à disposition pendant les vacances scolaires pour accueillir les enfants de 3 à 11 ans.

- La salle d'évolution/ bibliothèque
- Le lieu accueil parents
- Deux salles de repos
- Gymnase
- La salle informatique
- La cantine scolaire
- Salle informatique
- Les salles d'art plastiques

## Objectifs

---

Objectifs généraux	Objectifs opérationnel
Permettre à l'enfant d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir une thématique à chaque période</li><li>• Mettre en place un projet d'animation avec un fil rouge qui relie les activités entre elle</li><li>• Laisser place à l'imaginaire de l'enfant au travers de sa participation</li></ul>
Développer l'expression et la créativité des enfants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des activités manuelles pour permettre aux enfants de s'exprimer au travers de différentes méthodes</li><li>• Mettre en place des activités d'expressions (danse, dessin, théâtre etc....)</li></ul>
Permettre progressivement à l'enfant de devenir plus autonome dans tous les moments de sa journée (vie quotidienne, activités) et encourager la responsabilisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer aux enfants de s'investir dans les tâches de la vie quotidienne</li><li>• Faire participer activement les enfants à leurs activités</li></ul>
Initier les enfants à faire des choix pour leurs activités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer différents types d'activités pour que les enfants puissent choisir</li><li>• Définir une activité avec les enfants et les accompagner dans la préparation et réalisation de celle-ci</li></ul>
Mettre en place des temps parents enfants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Chaque période proposer un moment convivial autour d'une activité à destination des parents/enfants</li></ul>

## **Mise en place des objectifs avec l'équipe**

---

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs généraux, il nous semble nécessaire de définir des actions à mettre en œuvre.

Ils doivent permettre de concrétiser ces axes en donnant plus de précision. Ils seront par la suite évalués afin de savoir s'ils sont adaptés ou s'ils doivent l'être.

Afin de donner du sens à l'implication des animateurs, les objectifs leurs seront présentés et ils définiront en équipe les actions à mettre en place. Ces actions doivent être concrète et réalisable. Elles sont définies en fonction de l'âge des enfants.

Chaque animateur se fixera plusieurs actions à mettre en place avec leur groupe d'enfants. Ils seront définis sur une période de vacances.

Le projet d'animation découlera des actions définis. Dans chaque projet d'animation il y aura une journée activité libre, ce sont les enfants qui choisiront ce qu'ils veulent faire. Cette journée devra être construite avec les animateurs.

Chaque projet d'animation devra au moins contenir : une activité culturelle, une activité sportive, une activité d'expression.

Des temps communs avec l'ensemble des enfants du centre de loisirs seront proposés.

# Évaluation

---

## **Avec les enfants :**

Les bilans des enfants sont des temps nécessaires pour exprimer leurs besoins. Un outil sera proposé par l'équipe d'animation et adapté à la tranche d'âge.

## **Avec les parents :**

Ponctuellement les parents pourront être questionnés sur des questions spécifiques au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ces temps pourront être proposés notamment sur des soirées ou des événements spécifiques. Ces temps pourront être partagé avec les enfants.

## **Avec l'équipe :**

La phase d'évaluation avec l'équipe est primordiale pour savoir si les objectifs ont été atteints. Ce temps est nécessaire pour analyser les éléments positifs et négatifs du fonctionnement. Les dates et heures seront laissées à la libre appréciation du DAL.

## **Le projet Pédagogique :**

A la fin de chaque saison le projet pédagogique sera évalué selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

## **Point divers**

---

### **I. Le handicap**

*« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » [1]*

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place au sein de l'accueil de loisirs. Un projet accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil.

Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

*[1] Selon l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles.*

### **II. Partenaires**

Le centre de loisirs fonctionne grâce aux partenariats existant entre la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône.

Des partenariats ponctuels seront mis en place sur un certains nombres d'actions. En effet il est possible de travailler avec d'autres associations sur des projets. Nous prioriserons les associations du territoire afin de faire participer le public aux événements et actions du territoire.

### **III. Matériel**

Du matériel pédagogique est mis à disposition du public et des équipes d'animations. Ce matériel peut être acheté à la demande des équipes suivant leurs besoins. Une base de matériel est disponible sur place.

Il est possible d'utiliser les ressources internes de la MJC Sans Souci.

## **L'équipe pédagogique**

### **Le directeur périscolaire :**

- Il représente la MJC
- Il a un devoir de réserve et discrétion, et ne doit pas s'exprimer sur Les problématiques qui surviendraient sur la structure
- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant et de son équipe
- Il est garant de la loi et de son application sur le terrain
- Il s'occupe de la gestion administrative et financière
- Il élabore le projet pédagogique et veille à son application
- Il contribue au recrutement des animateurs, à leur formation, et à leurs évaluations
- Il aussi le rôle d'assistant sanitaire, vérifie la pharmacie et s'assure que les carnets de soin soient à jour
- Il communique avec les familles
- Il veille à la bonne entente entre tous les publics
- Il assure la gestion de son équipe d'animation
- Il veille au suivi de l'équipe d'animation (diplômé-e-s/stagiaires) et au respect des objectifs fixés dans le projet pédagogique



## **Les missions de l'équipe d'animation sont :**

- Respecter la loi et la législation des centres de loisirs
- Être garante de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Représente la MJC
- Connaître les enfants concernés par un PAI (protocole d'accueil individualisé)
- Ne pas s'exprimer sur les réseaux sociaux de toutes problématiques qui surviendraient au centre de loisirs
- Ne pas mettre des photos d'enfants sur les réseaux sociaux
- Connaître son rôle et ses responsabilités
- Elaborer un projet d'animation avec des objectifs en cohérence avec le projet pédagogique
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Veiller à l'application des règles de vie et de sécurité
- Permettre à chacun de s'exprimer sans aucun jugement
- Prendre en compte chaque individu (enfant et adulte), aucune forme de discrimination ne sera acceptée qu'elle soit liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'ethnicité, aux croyances et au physique
- Faire preuve d'adaptabilité
- Être exemplaire, faire attention à son vocabulaire, mais aussi à son attitude et avoir une tenue adéquate à ses fonctions
- Avertir la direction du centre de loisirs de toutes absences éventuelles et procurer un arrêt maladie en cas d'absence
- Participer aux réunions de préparation et aux réunions de bilan
- Construire une relation avec les familles
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs

## **Les missions de l'équipe de cantine et d'entretien sont :**

- Entretien des locaux et le matériel de réchauffe
- S'assurer de la bonne réception des repas
- Assurer le service du déjeuner

## **Fonctionnement**

---

### **I. Horaires**

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire et sur les vacances scolaires de 8h00 à 18h00. Exceptionnellement lors de sorties il peut être décidé d'un rendez-vous plus tôt et un retour plus tardif.

L'accueil de loisirs est fermé pendant les jours fériés.

Il est possible de déposer les enfants entre 8h00 et 9h30 et de venir les chercher entre 17h00 et 18h00.

### **II. Journée type**

La journée de l'accueil de loisirs s'articule autour de ces moments clés. Cette organisation est donnée à titre d'exemple, il est possible qu'elle change selon les activités proposées.

- 8h00-9h30 : Accueil des enfants échelonné
- 9h30-10h00 : regroupement des enfants par tranche d'âge
- 10h00-11h20 : Activités proposées par l'équipe d'animation
- 11h30-12h30 : Repas des 3-5 ans ( 1 seul service le mercredi)
- 12h30-13h30 Repas des 6-10 ans
- 12h30-14h30 : Temps calme ou repos pour les plus petits
- 14h30/16h15 : Activités proposées par l'équipe d'animation
- 16h15-16h30 : Temps libre
- 16h30-17h00 : Goûter + retour sur la journée avec les enfants
- 17h00-18h00 : Départ échelonné des enfants

### **III. Repas**

Le repas est pris entre 11h30-13h30, c'est un moment convivial animé. Chaque enfant est invité à goûter chaque aliment qui lui est proposé.

Les régimes spécifiques sont pris en compte dans la mesure du possible si la demande a été faite par les parents.

Au-delà des régimes alimentaires médicaux, allergies, différents menus sont proposés :

- Le menu sans porc
- Le menu sans viande
- Le menu « sans restriction »

Le temps de repas reste important en termes d'éducation à la santé (hygiène, repas équilibré, gaspillage...), de plus il est important de noter que ce temps contribue pleinement à l'acquisition de l'autonomie de l'enfant (service, débarrassages, nettoyage...).

Il est **propice aux discussions et aux échanges** avec l'adulte et les autres enfants.

La réalisation et la livraison des repas sont assurées par la société RPC. Les menus sont affichés et sont à la disposition des parents. Le réchauffage des plats est à la charge du personnel de cantine.

### **IV. Règles de vie**

#### **Règles de vie des enfants :**

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre clair dans lequel évoluera l'enfant. Celles-ci sont travaillées et définies par les enfants et l'équipe.

En cas de non-respect de ces règles de vie, il pourra être décidé de sanctions. En effet l'équipe d'animation, en lien étroit avec la direction du centre loisirs, prendra la décision de la sanction en fonction de la gravité de la situation. Tout manquement répété pourra donner lieu à un entretien avec les parents.

*Il est important de noter que les règles de vies ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer.*

## **Règles de vie des animateurs :**

L'équipe d'animation est soumise à des règles de fonctionnement qui régissent l'organisation et le comportement à adopter sur la structure. Ce document est à signer en même temps que le contrat par tout le personnel d'animation.

## **V. La vie quotidienne**

### **L'accueil du matin et du soir :**

C'est le temps de liaison entre la famille et l'accueil de loisirs. C'est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs. Des activités sont proposées aux enfants en autonomie. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour répondre aux questions, communiquer des informations...

La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. Nous nous réservons la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

### **Les transports :**

Lorsque des sorties sont organisées, les groupes pourront se déplacer. A pied quand la distance le permettra. En transport en commun sur la ville de Lyon (Bus, Métro, tramway...) ou dans des cars privés sur de longues distances.

Exceptionnellement nous pourrons utiliser des véhicules 9 places. L'encadrement lors des trajets et le même que sur la structure, il est soumis à la réglementation en vigueur.

## **VI. Communication**

La communication passe dans un premier temps par les temps d'accueil du matin et du soir. L'équipe d'animation doit avoir une attitude adaptée, transmettre les informations et être à l'écoute des familles. Une affiche des temps fort sera dédiée aux familles, elle sera éditée avant chaque période de vacances scolaires. Celle-ci sera disponible sur les lieux d'interventions et canaux de communication de la MJC Sans Souci.

### **Cette plaquette permettra aux familles d'être informées :**

- Les dates d'ouvertures
- Les horaires d'accueil
- Les coordonnées de la direction
- La présentation du projet d'animation
- La sortie de la semaine

Nous faisons le souhait de ne pas communiquer le programme d'activités de la semaine pour plusieurs raisons :

Premièrement, nous souhaitons que les enfants soient force de propositions. Ils peuvent proposer des stages de découvertes, d'activités de loisirs jusqu'aux sorties possibles, afin que l'équipe d'animation puissent les programmer, ou laisser des espaces libres dans la programmation de la semaine.

## **VII. Séjours**

Deux séjours par an seront proposés. L'encadrement sera assuré par un référent et deux animateurs pour un groupe de 15 enfants.

Le séjour est un accueil de loisirs avec hébergement, généralement il se déroule du lundi au vendredi (5 jours et 4 nuits).

Déclarés comme une activité accessoire de l'accueil de loisirs, les séjours suivent le même fonctionnement.

# Projet de fonctionnement

	A quoi ça sert ?	Comment ça se passe ?	Rôle de l'Anim
<b>7h45 : Toute l'équipe présente sur la structure pour installer, aménager, transmettre les dernières infos...</b>			
<b>Accueil</b> 8h – 9h30	Moment d'adaptation pour les enfants, il leur permet de prendre / reprendre leurs repères, de se réveiller en douceur... Il est essentiel que l'enfant et les parents se sentent <b>accueillis, sécurisés, en confiance.</b>	Commun à tous et moment de <b>jeux libres</b> pour les enfants, ils ont le choix entre des jeux <b>extérieurs</b> ou <b>intérieurs</b> (salle où différents espaces sont aménagés : jeux « d'imitations », de construction, de sociétés, livres, coloriages, dessins...)	Un <b>anim</b> qui <b>accueille</b> l'enfant et les parents et coche les enfants arrivés, note les informations importantes données par les parents (puis les transmet aux personnes concernées) Les autres se répartissent en fonction de là où sont les enfants et <b>jouent avec eux</b>  Organisation du rangement dès 9h15 puis, regroupement et présentation de la journée.
<b>Regroupement et déroulé de la journée (+ temps libre)</b> 9h30 – 10h00	C'est un moment essentiel pour permettre à l'enfant de comprendre sa journée. Cela permet à l'enfant d'avoir des repères dans la journée.	Commun à tous, ce moment peut être différents en fonction de l'âge des enfants, il peut être sous plusieurs formes (chansons, dessins etc...)	L'équipe d'animation se regroupe et prend le temps d'expliquer aux enfants, elle prend aussi le temps d'écouter les enfants.
<i>Même si l'on vit tous nos réveils plus ou moins bien, nous serons frais, dispos et souriants pour accueillir les enfants et leurs parents !!!</i>			
<b>Projet d'animation</b> 10h00 – 11h20	Le projet d'animation correspond aux différentes activités, pendant ce temps, vous devez mettre en place des imaginaires et objectifs. Le but est que l'enfant découvre de nouvelles choses et s'approprie ses vacances.	Les enfants ont le choix entre différentes activités proposées par l'équipe d'animation, ce qui leur permet de choisir ce qu'ils veulent faire.	L'équipe d'animation propose plusieurs activités afin que l'enfant ai le choix entre différents types. C'est un moment important qui permet à l'enfant d'investir ces vacances et de voyager dans l'imaginaire.
<b>Hygiène</b> 11h15 – 11h30	Il est important de formaliser ce moment (notamment pour les 3-5 ans) et de prendre le temps d'apprendre les gestes du quotidien	Privilégier les petits groupes et s'assurer que chaque enfant (surtout les 3-5) passe aux toilettes et se lave les mains avant le repas	Faire avec, accompagner, expliquer... Animer au maximum ces temps (chansons, concours de mousse...)
<b>Repas</b> 11h30/12h30	Moment de convivialité et de partage, l' <b>anim</b> doit faire de ce temps un vrai moment privilégié C'est aussi un temps où l' <b>anim</b> peut participer au développement de l'autonomie de l'enfant et de la découverte de nouveaux aliments	Les enfants ont le choix de manger avec qui ils veulent, on favorise la mixité au niveau de l'âge et l'entraide. Les assiettes et couverts sont installés avant le repas. Nous demanderons aux enfants de débarrasser leurs tables et de les nettoyer. Les <b>anims</b> participent au service des plats.	Un <b>anim</b> par table afin de réguler le bruit, s'assurer que chaque enfant goûte de tout, mange à sa faim et aide si besoin. On ne force pas un enfant à manger, on l'incite, on lui donne envie. <b>Veiller au respect des allergies et régimes alimentaires des enfants concernés.</b> <b>Chaque anim PARTICIPE à la gestion du repas (service, nettoyage).</b>
<b>Temps calme // Sieste</b> 12h30 – 13h30 (6-11 ans) + temps libre 14h15 12h30 – 14h45 (3-5 ans)	Moment essentiel pour le rythme de l'enfant, le temps calme permet de digérer, de se ressourcer, de se reposer pour ceux qui le souhaitent...	Pour les 3-5 ans, il y a systématiquement 2 lieux proposés (couchette/temps calme pour les 4-5 ans). Ceux qui ne font pas la sieste peuvent avoir un temps libre, car le temps calme est long. Pour les 6-11 ans, il n'y a qu'un lieu ( <b>int</b> ou <b>ext</b> ) mais avec différentes propositions (jeux de sociétés, livres, arts créatifs...), il est ensuite suivi d'un temps libre.	Garant d'une ambiance favorisant le calme, l' <b>anim</b> reste en temps d'animation où il propose, incite les enfants à faire quelque chose. Le temps calme est aussi le moment où chacun d'entre vous peut prendre une pause par roulement (45 min max)
<b>Projet d'animation</b> 14h15 – 16h30 (6-11 ans) 14h45 – 16h30 (3-5 ans)	Identique au matin	Identique au matin	Identique au matin
<b>16h30-17h</b> Goûter et bilan de la journée	Comme tous repas, ce doit être un moment convivial Répond à un besoin vital et donc à aucun moment le goûter peut être une « récompense »	Disposé dans le bureau, il sera de la responsabilité de chaque <b>anim</b> de prendre le goûter en fonction du nombre d'enfants. Merci de laver la vaisselle si besoin	On n'oblige pas un enfant à goûter Cela peut être un temps de bilan avec le groupe
<b>Temps Libre // Accueil du soir</b> 17h-18h <b>Rangement à partir de 17h30</b>	Moment très important pour l'enfant et souvent privilégié avec l'animateur, la présence <b>ACTIVE</b> de l'adulte est donc primordiale  Moment d'échange avec les parents, ne pas hésiter à valoriser leurs enfants...	Même organisation que le matin, espaces intérieur et extérieur favorisant le jeu libre de l'enfant	1 <b>anim</b> à l'accueil qui prend le temps d'échanger avec chacun des parents tout en s'assurant que l'enfant part avec son responsable légal. Les autres <b>anims</b> se répartissent en fonction des enfants.

## I. Inscriptions

Pour répondre aux sollicitations des familles, la MJC propose ce modèle suivant : Un lien sera disponible sur le site internet de la MJC. Ce lien sert de préinscription. Par la suite, le directeur de l'accueil de loisirs prendra contact avec vous pour confirmer ou non l'inscription. Attention :

- Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à la semaine. Le paiement se fait à l'inscription
- Pour les mercredis, l'engagement est à l'année. Le paiement se fait mensuellement.

## **Annexes**

---

Les conditions suivantes doivent être remplies pour pouvoir inscrire son enfant :

- 1. Résider à Lyon 3 et plus spécifiquement sur les quartiers cités ci-dessus**
- 2. Adhérer à la MJC Sans Souci (Adhésion annuelle pour la saison)**
- 3. Avoir rempli la fiche sanitaire de liaison et fourni les documents nécessaires**

Les informations suivantes sont nécessaires et obligatoire pour l'inscription :

- **Carnet de santé**
- **Fiche sanitaire de liaison**
- **Quotient familial**
- **Justificatif de domicile**
- **N° d'allocataire CAF**
- **Numéro de sécurité social**
- **Téléphone du médecin traitant**
- **Coordonnées professionnelles des parents. Des tarifs dégressifs sont proposés aux parents selon leurs revenus : (quotient familial CAF)**

## Annexes

---

### Vacances

QF	Tranches	Tarifs
QF1	0 >250	30,00 €
QF2	251 > 450	40,00 €
QF3	451 > 650	50,00 €
QF4	651 > 850	60,00 €
QF5	851 > 1050	70,00 €
QF6	1051 > 1250	80,00 €
QF7	1251 > 1450	90,00 €
QF8	1451 > 1650	100,00 €
QF9	1651 > 1850	110,00 €
QF10	> 1851	120,00 €

### Mercredi

QF	Tranches	Tarifs
QF1	0 >250	7,00 €
QF2	251 > 450	9,00 €
QF3	451 > 650	11,00 €
QF4	651 > 850	13,00 €
QF5	851 > 1050	15,00 €
QF6	1051 > 1250	17,00 €
QF7	1251 > 1450	19,00 €
QF8	1451 > 1650	22,00 €
QF9	1651 > 1850	24,00 €
QF10	> 1851	26,00 €

Aucun remboursement ne sera possible sans justificatif (présentation d'un certificat médical).

Lorsque les effectifs sont complets une liste d'attente est mise en place et les parents sont informés en cas de désistement.



## Annexes

---

### Charte de l'animateur.trice

- Je respecte mes collègues et je n'exerce aucune forme de discrimination
- Je suis passionné·e, actif·ve et de bonne humeur dès le matin
- J'écoute les autres, et ai confiance en eux
- Je reconnais le droit à l'erreur et je le reconnais aux autres
- Je prends des initiatives en accord avec l'équipe
- J'exprime mon opinion en reconnaissant le côté positif de l'opinion de l'autre
- Je partage mon expérience et mon ressenti avec l'équipe
- Je sais me servir des différents tempéraments de l'équipe pour m'adapter et évoluer
- Avec les enfants, j'adopte un subtil compromis entre autorité et complicité, ne laissant pas le mauvais rôle à un animateur en particulier
- Je connais et respecte les repères horaires et tâches qui me sont affectées sur les différents moments de la journée
- Je contribue à la bonne ambiance de l'équipe et communique efficacement (sinon il n'y a pas une bonne cohésion d'équipe)
- Je mets en avant mes valeurs et valorise celles des autres
- Je remets en cause les difficultés de l'équipe pour la faire avancer

Je soussigné·e, déclare avoir pris connaissance de la présente et m'engage à respecter toutes les règles relatives à la charte.

Fait à Lyon, le  
Signature :